Document d'informations clés pour l'investisseur ('KID') Iki=Life volet Safe

Belfius Banque, numéro FSMA 019649 A, est liée contractuellement, en tant qu'agent d'assurances de Belfius Insurance SA, pour commercialiser uniquement des assurances de Belfius Insurance SA (à l'exception de la branche d'assurance 14). Entreprise d'assurance Belfius Insurance SA - Tél. 02 286 76 11 - BIC : GKCCBEBB – IBAN : BE72 0910 1224 0116
RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064 – dont le siège est à 1210 Bruxelles, Place Charles Rogier, 11 - Belgique.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Iki=Life volet Safe est l'un des deux volets constituant le produit Iki=Life qui est un produit d'assurance de Belfius Insurance SA (numéro d'agrément 0037, dont le siège est à B-1210 Bruxelles, Place Charles Rogier, 11, tél. 02 286 76 11 ou www.belfius.be). Autorité de contrôle : la FSMA, l'autorité des services et marchés financiers, B-1000 Bruxelles, rue du Congrès, 12-14. Ce document a été établi le 04/04/2025. Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit complexe qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Le produit Iki=Life est une combinaison de deux volets, Iki=Life Safe et Iki=Life Long (KID_85200_2610F), qui forment un tout et ne peuvent pas être souscrits séparément. Iki=Life volet safe est une assurance épargne de la Branche 21 avec une prime unique et un taux d'intérêt garanti et fait partie du produit Iki=Life.

Objectifs

Le volet Safe du produit Iki=Life offre à l'investisseur personne physique des prestations périodiques planifiées minimales à partir de son produit financier grâce à:

- **Des rachats périodiques planifiés**, qui se terminent dans l'année des 85 ans de l'assuré.

Dont :

- Le taux d'intérêt garanti pendant les 8 premières années, applicable à la prime nette du volet **Safe**, s'élève à 3%.
- Après les 8 premières années, Belfius Insurance SA vous propose un nouveau taux d'intérêt, en fonction des conditions de marché, et garanti pendant une nouvelle période.
- Les prestations, constituées des rachats périodiques planifiés du volet Safe et mentionnés dans les conditions particulières du volet, sont un minimum absolu. Vu le caractère incertain du taux d'intérêt garanti après l'expiration des 8 premières années, nous tenons compte d'un taux d'intérêt de 0% après les 8 premières années. Le volet Safe prévoit une couverture optionnelle en cas de décès durant les 8 premières années du contrat.
- La prime unique, diminuée des coûts d'entrée et diminuée des éventuelles primes de risque liées au décès est capitalisée à partir de l'entrée en vigueur du contrat (qui sera toujours un mardi).

Participation bénéficiaire :

- Belfius Insurance SA peut décider d'octroyer une participation bénéficiaire sur le volet Safe. La participation bénéficiaire éventuelle n'est pas garantie, peut changer chaque année et dépend de la conjoncture économique et des résultats de Belfius Insurance SA. Dans ce volet Safe, une participation bénéficiaire éventuelle sera ajoutée à la réserve.
- Conformément à un plan technique de répartition, communiqué à l'autorité de contrôle compétente, la participation bénéficiaire est attribuée aux volets du contrat en vigueur le 31 décembre de l'année civile considérée et est acquise le 1er janvier suivant. Belfius Insurance SA se réserve le droit de revoir ces modalités dans l'état annuel ou de ne pas accorder de participation bénéficiaire.

Investisseur de détail à qui s'adresse le PRIIP :

Ce produit, Iki=Life, est destiné aux investisseurs :

- personnes physiques, résidents belges, entre l'âge de 55 et 75 ans, ayant un horizon d'investissement illimité (à vie).
- qui ont une connaissance suffisante des produits de la Branche 21, notamment sur les notions de rendement, risque et coûts.
- qui souhaitent une prestation financière. La prestation d'Iki=Life se compose de prestations successives. Durant la première période, les prestations sont constituées des rachats périodiques planifiés à partir du volet Safe, pendant le deuxième période (à partir de l'âge de 85 ans), démarrent les prestations différées liées à la rente viagère, à partir du volet Long si l'assuré est encore en vie. Cette prestation liée à la rente viagère cesse le 31 décembre de l'année des 115 ans du l'assuré.

Versement de l'assurance et coûts

Garanties principales Safe

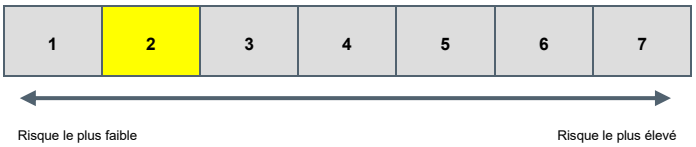
En cas de vie : La valeur du contrat constituée de la prime unique, diminuée des coûts et taxes, capitalisée à un taux d'intérêt garanti durant les 8 premières années. Les rachats diminuent le capital en cas de vie à l'échéance. Nous attirons tout particulièrement l'attention sur l'influence des rachats périodiques planifiés. À l'échéance du volet Safe, les rachats font en sorte que la valeur finale est égale à zéro. L'octroi d'une participation bénéficiaire éventuelle ou d'un taux d'intérêt garanti supérieur à zéro après la 8e année peut éventuellement engendrer une réserve résiduelle à l'échéance.

En cas de décès : La réserve acquise au jour du décès est versée au bénéficiaire en cas de décès.

Un capital décès complémentaire est versé au bénéficiaire en cas de décès pendant les 8 premières années du contrat si la couverture décès optionnelle a été souscrite.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit à vie.

Le risque inhérent au produit peut être plus élevé que celui présenté dans l'indicateur de risque, si le produit n'est pas détenu pendant toute la période de détention recommandée.

L'indicateur synthétique de risque ("SRI") permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit et de le comparer avec d'autres. Cet indicateur indique la probabilité que l'investisseur enregistre des pertes sur le produit en cas de mouvements sur les marchés ou en raison d'une absence de capitaux pour le paiement.

Nous avons classé le produit dans une classe de risque 2 sur 7, soit une classe de risque faible. Cela signifie que les pertes potentielles liées aux futurs résultats se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de Belfius Insurance SA à vous payer en soit affectée.

Ce produit comporte certains risques inhérents aux produits de la branche 21 tels que le risque d'inflation (les hausses de prix persistantes peuvent entraîner une perte de valeur du montant versé initialement), le risque de crédit (en cas de faillite de Belfius Insurance SA) et le risque de liquidité. Toute référence à la sécurité de ce produit s'entend sous réserve de ces risques. Vous avez droit à la restitution de la réserve du volet **Safe** à la date du rachat (après déduction des coûts et taxes). Pour de plus amples informations sur les coûts de sortie, voir la section "Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer mon argent de manière anticipée ?". Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires.
Sur une assurance de la Branche 21, des taxes et des coûts viennent diminuer la prime investie. Ceux-ci peuvent avoir pour conséquence dans le volet **Safe** que la somme des rachats périodiques et la valeur résiduelle du volet, au moment du rachat, du décès ou à l'échéance finale, soient inférieures à la prime brute investie.

Investissement de 10.000 EUR – (hors taxes)

Scénarios de performance Safe		1 an	10 ans	20 ans
Scénarios en cas de vie				
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9.698 EUR	11.537 EUR	11.798 EUR
	Rendement annuel moyen	-3,11 %	1,96 %	1,71 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9.698 EUR	11.662 EUR	12.257 EUR
	Rendement annuel moyen	-3,11 %	2,10 %	2,04 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9.698 EUR	11.852 EUR	13.081 EUR
	Rendement annuel moyen	-3,11 %	2,32 %	2,59 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9.698 EUR	11.955 EUR	13.675 EUR
	Rendement annuel moyen	-3,11 %	2,43 %	2,94 %
Scénario en cas de décès				
Événement assuré	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	9.587 EUR	6.267 EUR	1.283 EUR

Le tableau ci-dessus illustre le rendement possible de votre investissement dans le volet **Safe** en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10.000 EUR (montant hors taxe) à la souscription, à 65 ans. Ce tableau contribue à la comparabilité de différents produits financiers. Le produit Iki=Life a un horizon d'investissement recommandé illimité (à vie). Afin de favoriser la comparabilité, en ce qui concerne le volet Safe, nous calculons les scénarios sur 10 ans et sur 20 ans, car c'est à ce moment-là que le volet Safe se termine (dans cet exemple avec une souscription à 65 ans). Dans les valeurs ci-dessus, il est tenu compte des rachats périodiques planifiés pendant la durée du volet Safe. Le tableau ci-dessus ne tient pas compte des éventuels rachats partiels complémentaires prélevés sur la réserve. Des rachats partiels complémentaires non planifiés peuvent avoir une influence significative sur la valeur ci-dessus. L'objectif d'investissement de ce produit ne vise nullement la croissance du patrimoine. Le tableau ci-dessus doit être interprété à tout moment comme indicatif. Le résultat dépend des modalités de votre choix au sein d' **Iki=Life** (en particulier les rachats périodiques planifiés).

Les scénarios présentés sont une estimation de la performance future sur l'évolution de la valeur de cet investissement et ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement/le produit. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des conditions de marché extrêmes et il ne tient pas compte du cas où Belfius Insurance SA ne pourrait pas vous payer. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. L'impact d'une participation bénéficiaire éventuelle figure dans le scénario favorable.

Que se passe-t-il si Belfius Insurance SA n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

En cas de faillite de Belfius Insurance, les versements effectués par le preneur d'assurance dans le volet Safe (diminués des rachats éventuels effectués par ce dernier) augmentés des participations bénéficiaires éventuelles, des intérêts déjà acquis et de la réserve technique (indisponible) du volet Long tombent sous le mécanisme belge de protection à concurrence de 100.000 EUR par personne et par Entreprise d'assurance. Ce produit est garanti par le Fonds de garantie pour les services financiers. Vous trouverez de plus amples informations sur le Fonds de garantie sur le site Internet www.fondsdegarantie.belgium.be. Les contrats d'assurance-vie forment un patrimoine spécifique géré séparément des autres actifs de l'assureur. En cas de faillite de l'assureur, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements envers les preneurs d'assurances et/ou des bénéficiaires.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Le tableau “investissement 10.000 EUR” ci-dessous correspond aux coûts cumulés du volet **Safe**, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités potentielles en cas de sortie anticipée. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10.000 EUR (hors taxe). Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l’avenir.

Investissement de 10.000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 10 ans	Si vous sortez après 20 ans
Total des coûts	591 EUR	512 EUR	245 EUR
Effet sur le rendement par an (baisse du revenu)	6,11 %	0,61%	0,23 %

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Dans ce cas, cette personne vous en informera et vous montrera l’incidence de l’ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps. La réduction du rendement montre l’incidence des coûts totaux sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels et récurrents.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique les coûts suivants pour Iki=Life Safe :

- l’impact annuel des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l’incidence sur le rendement par an

Coûts ponctuels	Coûts d’entrée	Maximum 1 %	L’impact des coûts que vous payez lors de l’entrée dans votre investissement. Il s’agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	5,00 %	L’impact des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l’échéance de la période de détention recommandée.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,00 %	L’impact des coûts lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,12 %	L’impact des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.

Le tableau ci-dessus présuppose un horizon de placement de minimum 10 ans. Nous souhaitons ainsi favoriser la comparabilité.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l’argent de manière anticipée?

Horizon d'investissement recommandé d’Iki=Life : à vie.

Les prestations du produit Iki=Life sont constituées d’une succession de rachats périodiques planifiés à partir du volet Safe jusqu'à l'année où l'assuré atteint l’âge de 85 ans, suivis de prestations liées à la rente viagère différée à partir du volet Long à partir de l'âge de 85 ans si l’assuré est encore en vie. Les prestations prennent fin dans tous les cas le 31 décembre de l’année des 115 ans de l’assuré.

Les rachats, en dehors des rachats périodiques planifiés, dans le volet **Safe**, peuvent entraîner des coûts. Dans la partie ‘Que va me coûter cet investissement ?’, nous vous présentons un tableau dans lequel vous pouvez comparer, la partie pouvant être rachetée et la valeur du volet **Safe** à d’autres produits financiers.

Le volet **Safe** peut être racheté partiellement ou totalement à tout moment contre paiement des coûts de rachats éventuels comme décrits ci-dessous.

Pendant les 8 premières années du contrat : une indemnité de rachat de 5% sur le montant de la réserve augmentée le cas échéant de l’indemnité conjoncturelle mentionnée à l’article 6.1. des conditions générales. Leur application est décrite dans les conditions générales, conformément à la réglementation en vigueur au moment du rachat.

Après les 8 premières années : Une indemnité de 5% sur le montant de la réserve, augmentée le cas échéant de l’indemnité conjoncturelle mentionnée à l’article 6.1 conformément à la loi applicable au moment du rachat.
L’indemnité de rachat diminue de 1% par année au cours des 5 dernières années du volet Safe (au 1er janvier), de manière à atteindre 0% à la fin de la dernière année d’assurance.
Il est possible d’effectuer gratuitement un rachat partiel une fois tous les 12 mois à concurrence de maximum 10 % de la réserve du volet Safe.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Chaque jour, nous nous donnons à 100 % pour vous offrir le meilleur service et sommes particulièrement sensibles aux attentes de nos clients. Si vous n’êtes pas entièrement satisfait(e), surtout faites-le nous savoir. En cas de plainte, nous vous conseillons tout d’abord de contacter soit votre conseiller financier soit le Service Gestion des plaintes de Belfius, par courrier à Service Gestion des plaintes (numéro de colis : 7908), place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles ou par e-mail à complaints@belfius.be. Nous prendrons le temps de vous écouter et de chercher une solution avec vous. Vous n’êtes pas satisfait de la solution proposée par le Service de Gestion des plaintes de Belfius ? Vous pouvez alors contacter le Negotiator de Belfius, par courrier à Negotiation (numéro de colis : 7913), place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles ou par e-mail à negotiation@belfius.be. A défaut de solution, l’Ombudsman des Assurances est à votre disposition : Ombudsman des Assurances, Boulevard du Roi Albert II, 19 à 1210 Bruxelles ou par e-mail à info@ombudsman-insurance.be. Vous trouverez de plus amples informations sur www.ombudsman-insurance.be. Vous conservez le droit d’entamer une procédure en justice auprès des tribunaux belges compétents.

Autres informations utiles

Conformément à la loi, les documents "Informations précontractuelles complémentaires" et les conditions générales peuvent être obtenus gratuitement dans votre agence Belfius Banque ou sur le site Internet https://www.belfius.be/IkiLife. Pour toute information complémentaire relative à ce produit, veuillez consulter ces documents.